

De quoi parle-t-on ?

Le contrat RC Pro Tourisme permet de protéger les professionnels du tourisme pour les conséquences des erreurs, fautes ou omissions qu'ils pourraient commettre dans le cadre de leur activité professionnelle et ainsi de sécuriser la pérennité de leur entreprise face à des risques majeurs.

De qui parle-t-on ?

Professionnels

- Réalisant un volume d'affaires de maximum **30M€**
- Preneur d'assurance situé en **France**, filiales **Monde entier**

Quelles sont les activités couvertes par le contrat Hiscox ?

Activités « cibles »	Activités « exclues »
<ul style="list-style-type: none"> • Billetterie • Tourisme d'accueil • Vente de séjours ou voyages organisés par un Tour Opérateur • Organisation de séjours ou de voyages, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> ○ Voyages sur-mesure ○ Voyages de chasse ○ Voyages avec pratique d'activités sportives à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Activités exercées sans immatriculation Atout France • Tourisme médical • Agences spécialisées dans les séjours à caractère festif de type enterrement de vie de garçon/jeune fille, spring break... • Courtage en affrètement • Exploitation hôtelière

2 typologies d'offre

Extranet MyHiscox :

- Activités standards
- CA maximum : 5M€
- Limite de garanties : 3M €
- Garanties standards

Souscription sur-mesure :

- Toutes activités
- Toute taille d'entreprises
- Garanties sur-mesure
- Couverture large et montants de garantie adaptés

Quelles sont les principales garanties du contrat Hiscox ?

RC professionnelle	Garanties « Avantage Plus »	Garantie optionnelle
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels • Dommages matériels • Responsabilité sans faute • Manquement contractuel et faute professionnelle • Violation des droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Atteinte à votre réputation • Remplacement d'un homme clé • Contestation de créance 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection juridique

Principaux frais pris en charge

- Frais de défense
- Dommages et intérêts
- Frais additionnels et correctifs
- Remboursement des frais engagés dans le cadre des garanties « Avantage Plus »

Exemples de mise en cause possible

Responsabilité Civile Professionnelle :

- **Vacancier blessé** au cours d'une excursion organisée par un prestataire de l'assuré.
- **Demande de dommages-intérêts** suite à un retard de vol.
- **Dommages matériels** lors d'une chute en accédant au bateau de croisière.
- **Faute professionnelle** de l'agence de voyage qui n'a pas informé le client de la nécessité d'avoir un passeport en cours de validité pour pouvoir entrer sur le territoire du pays objet du voyage.

Garanties Avantages Plus :

- **Propos négatifs tenus publiquement par le client d'un assuré** nécessitant des frais de restauration de son image.
- **Remise en cause par un mandataire judiciaire** d'un paiement reçu par l'assuré avant la procédure collective d'un de ses clients (créance contestée).

Pourquoi choisir Hiscox ?

Expertise

- Plus de 15 ans d'expérience en tant que leader sur le marché français dans les métiers du tourisme

Produit

- Garantie étendue à la responsabilité sans faute propre aux professionnels du tourisme
- Garanties "dommages" intégrées d'office (« Avantages Plus »)

Équipe

- Disponibilité, réactivité des équipes de souscription et de gestion
- Haute qualité de gestion des sinistres
- Outil de souscription en ligne performant : MyHiscox

Comment aller plus loin dans / améliorer / compléter la protection de vos assurés ?

Hiscox vous permet de souscrire de manière modulaire, c'est-à-dire de proposer un contrat global, régi par des Conditions Générales communes et composé de modules autonomes, pouvant être souscrits ou résiliés séparément (RC Pro, RC Exploitation, Cyber, Responsabilité des Dirigeants, Locaux professionnels, Matériel informatique).

Quelles questions peut vous poser un assuré/prospect ?

Je ne peux pas obtenir mon attestation Atout France sans produire une attestation d'assurance RC professionnelle, et vous ne garantissez pas si je n'ai pas d'immatriculation Atout France, y-a-t-il une solution ?

Oui, nous accompagnons les entreprises en cours d'immatriculation Atout France. Si vous acceptez les conditions d'assurance proposées, nous vous délivrerons une attestation provisoire, qui vous permettra de compléter votre demande d'immatriculation. Les garanties du contrat prendront effet au lendemain de l'immatriculation.

Est-ce que vous pouvez me garantir si j'ai déjà eu des sinistres ?

Oui, nous sommes en mesure d'accompagner des entreprises sinistrées, avec des conditions aménagées.

Acceptez-vous de garantir une société proposant des voyages de sport extrême ?

Oui, en tant qu'assureur spécialiste, nous sommes en mesure de garantir des voyages de sport extrême, à partir du moment où les conditions de sécurité et d'encadrement des activités sont satisfaisantes.

Le saviez-vous ?

- Le secteur comptait plus de **4 500 entreprises** en 2020, dont **71%** avec un volume d'affaires **inférieur à 1M€**

Sources : Xerfi